

Accueil périscolaire

Présentation

Les enfants des écoles maternelles sont encadrés par des ATSEM, les enfants des écoles élémentaires sont encadrés par des animatrices, pour la plupart titulaires du BAFA ou du BAFD.

Différentes activités ludiques et de détente y sont proposées afin d'amener les enfants à développer leur créativité, leur socialisation, leur autonomie tout en respectant leurs envies et leur rythme biologique.

En aucun cas l'accueil périscolaire ne peut être considéré comme une aide aux devoirs. Néanmoins les enfants de l'école élémentaire qui le souhaitent, ont la possibilité de les faire en autonomie.

L'accueil périscolaire se déroule sur différents sites, souvent au sein même des écoles ou près de celles-ci.

Fonctionnement

L'accueil périscolaire s'adresse aux enfants dont les parents travaillent à deux ou pour les familles monoparentales dont le seul parent travaille.

Il accueille les enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredi :

- Le matin : de 7h30 au début des cours
- Le soir : de la fin des cours à 18h30

Inscriptions

Les parents doivent obligatoirement remplir, chaque année scolaire, un dossier unique d'inscription au service enfance.

Lorsque l'inscription est finalisée, les parents doivent impérativement réserver les jours d'accueil périscolaire (matin et soir) sur le Portail Famille de la ville de Liancourt. Les accueils non réservés et les retards font l'objet de pénalités financières.

Les enfants présentant des allergies ou ayant des problèmes de santé doivent faire l'objet d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Tarifs

Matin Soir avant 17h30 Soir après 17h30

Liancourtois 1 € 1 € 1€

Extérieurs 1,60 € 1,60 € 1,60 €

À télécharger

Fichier

[Règlement intérieur - Accueil périscolaire \(.pdf - 277.68 Ko\)](#)

Fichier

[Dossier "Enfance" 2019-2020 \(.pdf - 172.95 Ko\)](#)

Réservation obligatoire

Il est important de rappeler vous devez obligatoirement renseigner le planning de présence de votre ou de vos enfant(s).

Vous pouvez modifier le planning de votre ou vos enfant(s) tout au long de l'année, dans le respect des délais suivants :

- la veille avant midi un accueil périscolaire les mardi, jeudi, vendredi
- le vendredi avant midi pour un accueil périscolaire le lundi

Attention, en l'absence de réservation, une sur-tarification de 5 € sera appliquée lors de la facturation de l'accueil périscolaire.

Merci de conserver vos mails de confirmation de réservation en cas de litige.